

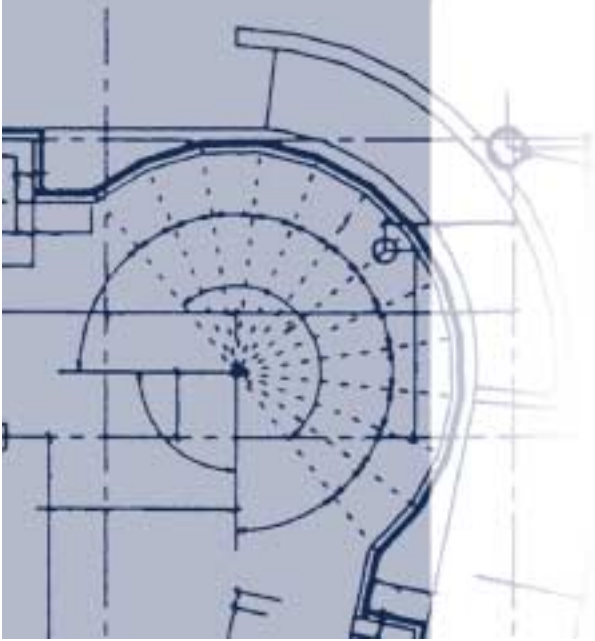
N° 11

Décembre 2001



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Banques

Somme des bilans des banques en légère progression pour le mois d'octobre 2001

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 697,38 milliards (LUF 28.132 milliards) au 31 octobre 2001 par rapport à EUR 690,44 milliards (LUF 27.852 milliards) au 30 septembre 2001, soit une augmentation de 1%.

Au 30 novembre 2001, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle des banques s'établissait à 194, soit une baisse de 2 unités par rapport au mois précédent, suite au retrait de Fortis Bank Luxembourg S.A. consécutif à son absorption par la Banque Générale du Luxembourg S.A. et suite à celui de la GZ-Bank International S.A. après sa fusion avec la DG Bank Luxembourg S.A..

Professionnels du secteur financier (PSF)

Somme des bilans en hausse de 0,92 % à EUR 2,095 milliards

Suivant les données établies au 31 octobre 2001, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (143 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,095 milliards contre EUR 2,076 milliards au mois précédent, soit une légère augmentation de 0,92 %.

Le résultat net pour ces mêmes entreprises s'établit à EUR 270 millions.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 30 novembre 2001)

Catégorie		Nombre
Commissionnaires	COM	14
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	6
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	4
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	43
Domiciliataires de sociétés	DOM	32
Gérants de fortunes	GF	54
Preneurs ferme	PF	4
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	17
Teneurs de marché	TM	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		146

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

Organismes de placement collectif

Haussse des actifs nets au 31 octobre 2001
(communiqué à la presse du 30 novembre 2001)

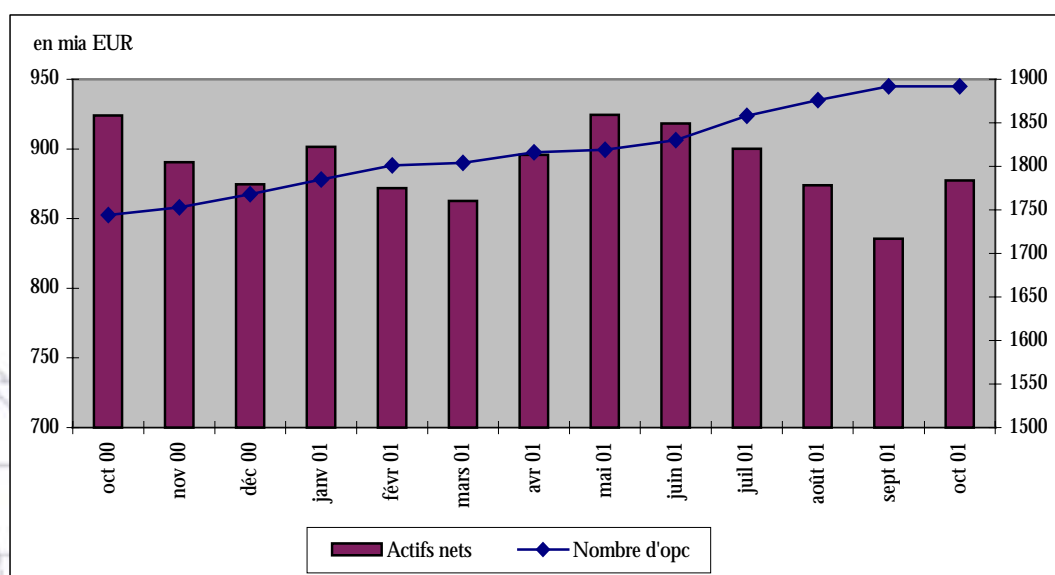
Au 31 octobre 2001, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 877,245 milliards (LUF 35.388,0 milliards) contre EUR 835,574 milliards (LUF 33.709,0 milliards) au 30 septembre 2001. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent augmenté de 4,99% par rapport au mois de septembre 2001.

Ces chiffres tiennent compte d'un ajustement opéré au niveau de la situation globale des organismes de placement collectif à la fin de septembre 2001. En effet, un intermédiaire a dû procéder à un redressement important en conséquence de quoi les émissions nettes du mois de septembre 2001 se sont élevées à EUR 6,289 milliards (LUF 253,7 milliards) au lieu d'un désinvestissement annoncé de EUR 3,1 milliards (LUF 126,4 milliards).

Pour le mois d'octobre 2001, le secteur fait état d'une augmentation de 0,30% par rapport au 31 décembre 2000 où le patrimoine global net était de EUR 874,586 milliards (LUF 35.280,7 milliards). Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 5,07%.

Au cours du mois d'octobre 2001 l'investissement net en capital, qui se définit comme le montant des émissions nettes diminué des rachats nets ajustés pour tenir compte des opc entrés en liquidation, s'est élevé à EUR 14,373 milliards (LUF 579,8 milliards).

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.895 par rapport à 1.892 le mois précédent. 1.129 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 6.701 compartiments. En y ajoutant les 766 opc à structure classique, un nombre total de 7.467 unités est actif sur la place financière.



Développements réglementaires récents

Circulaires CSSF 01/39 et 01/41 concernant l'identification et la déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes

La CSSF a publié au cours du mois de novembre deux circulaires supplémentaires concernant l'identification et la déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes. A l'instar des circulaires précédentes y afférentes, les circulaires CSSF 01/39 du 8 novembre 2001 et 01/41 du 19 novembre 2001 mettent à jour la liste des personnes et des entités auxquelles s'appliquent le gel des fonds et autres ressources financières décidé à l'encontre des Taliban d'Afghanistan.

Circulaire CSSF 01/40 concernant les précisions à donner quant à l'étendue des obligations professionnelles prévues à la partie II de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier et à la circulaire IML 94/112 concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment

La circulaire CSSF 01/40 du 14 novembre 2001 apporte des précisions quant à l'étendue des obligations professionnelles qui incombent aux banques et autres professionnels du secteur financier au titre de la lutte contre le blanchiment.

Le texte précise tout d'abord que l'obligation de déclaration vise notamment le cas où le professionnel financier est entré en contact avec une personne ou société sans qu'une relation d'affaires ait été nouée ou qu'une transaction ait été effectuée. Toutefois, il n'y a pas de déclaration à faire, lorsque la décision de ne pas établir une relation d'affaires ou de ne pas effectuer une transaction a été prise sans qu'un fait lié à un indice de blanchiment ne soit venu à la connaissance du professionnel financier.

Par ailleurs, les professionnels du secteur financier doivent dorénavant s'enquérir expressément auprès des clients (p.ex. avocats ou notaires) dont l'activité professionnelle normale implique la conservation de fonds de tiers auprès d'un professionnel financier s'ils agissent pour compte propre ou pour compte d'autrui; il est tenu d'apprécier la plausibilité de la réponse reçue. Le professionnel n'est donc plus en droit de présumer que les clients visés agissent pour compte propre.

La CSSF a ensuite jugé nécessaire de clarifier l'obligation de coopération avec les autorités luxembourgeoises responsables de la lutte contre le blanchiment. Il est rappelé aux professionnels financiers que, lorsqu'une demande d'information leur est adressée, ils doivent pleinement coopérer avec le Procureur et s'abstenir d'invoquer systématiquement leur secret professionnel.

Finalement, la circulaire précise que les professionnels financiers doivent transmettre parallèlement à la CSSF, afin qu'elle puisse exercer sa mission de surveillance prudentielle, les mêmes informations que celles communiquées au Procureur dans le cadre de leur obligation de coopération en relation avec le blanchiment.

Circulaire CSSF 01/42 concernant les banques d'émission de lettre de gage en précisant les règles d'évaluation des immeubles

La circulaire CSSF 01/42 du 19 novembre 2001 qui s'adresse aux seules banques d'émission de lettres de gage précise les règles d'évaluation des immeubles. En effet, l'article 12-1(1) de la loi modifiée du 5 avril 1993 permet aux banques d'émission de lettres de gage d'accorder des prêts qui sont garantis par des droits réels immobiliers et par des sûretés réelles immobilières et d'émettre sur cette base des lettres de gage hypothécaires. Les créances résultant de prêts assorties des garanties prévues à l'article 12-1(1) ne peuvent servir de couverture qu'à hauteur de 60% de la *valeur estimée de réalisation* du bien immobilier servant de garantie. Les règles définies dans la circulaire fixent les **principes de base** en matière de détermination de la valeur estimée de réalisation d'un bien immobilier. De plus, chaque banque est tenue de fixer en interne des *règles d'évaluation détaillées* reprenant obligatoirement ces principes de base et ces règles d'évaluation détaillées sont soumises à des fins d'approbation à la Commission de surveillance du secteur financier.

Circulaire CSSF 01/43 concernant les mesures décrétées à l'encontre de l'UNITA (União Nacional para a Independência Total de Angola)

La circulaire CSSF 01/43 attire l'attention des professionnels du secteur financier sur l'applicabilité directe au Luxembourg du règlement (CE) no. 2231/2001 de la Commission du 16 novembre 2001 modifiant, pour la deuxième fois, le règlement (CE) no. 1705/98 du Conseil concernant l'interruption de certaines relations économiques avec l'Angola afin d'inciter l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) à remplir ses obligations dans le processus de paix, et abrogeant le règlement (CE) no. 2229/97. Le règlement (CE) no. 1705/98 du Conseil tel que modifié prescrit le gel des capitaux et des ressources financières détenus en dehors de l'Angola et appartenant soit à l'UNITA, soit aux dirigeants de cette organisation, soit encore aux membres adultes de leur famille proche.

Lettre-circulaire du 30 novembre 2001 concernant le recensement des participants à des systèmes de paiement et de règlement de titres

La CSSF procède au recensement des participants à des systèmes de paiement et de règlement des titres sur base d'un questionnaire annexé à la lettre-circulaire du 30 novembre 2001.

Loi du 9 novembre 2001 modifiant la loi du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier

Le nouveau texte adapte la loi organique de la CSSF du 23 décembre 1998 en y apportant d'une part quelques changements au sujet du statut du personnel et de l'organisation de la CSSF en termes de ressources humaines. Cette dernière est adaptée aux besoins de la CSSF en tant qu'établissement public à finalité très spécifique, en donnant à la CSSF la possibilité d'organiser elle-même le recrutement et le stage de ses agents. D'autre part, la loi organique du 23 décembre 1998 est ajustée afin de tenir compte de l'extension de la mission de surveillance prudentielle de la CSSF à plusieurs domaines d'activités du secteur financier, à savoir les fonds de pension sous forme de sepcav ou d'asep, les domiciliataires de sociétés, les opérateurs de paiement ou de systèmes de règlement des opérations sur titres, ainsi que l'ensemble des services financiers prestés par l'entreprise des postes et télécommunications. La loi précise aussi que la CSSF est l'autorité compétente pour la surveillance des marchés financiers et la surveillance prudentielle des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres agréés par le gouvernement.

LISTE DES BANQUES

Retraits :

Fortis Bank Luxembourg S.A., le 27 novembre 2001

GZ-Bank International S.A., le 22 novembre 2001

Changements de dénomination :

Chase Manhattan Bank Luxembourg S.A. est devenue
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en date du 10 novembre 2001

DG Bank Luxembourg S.A. est devenue
DZ Bank International S.A. en date du 22 novembre 2001

Changements d'adresse :

Banca Popolare Commercio e Industria International S.A.
13, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG
Adresse postale : B.P. 170, L-2011 LUXEMBOURG

Dresdner Bank Luxembourg SA
Adresse postale : B.P. 355, L-2097 LUXEMBOURG

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

A.M. MERCURIA S.A.
38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
Domiciliaire
Autorisation ministérielle du 5 novembre 2001

STRATEGO TRUST S.A.
167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg
Domiciliaire
Autorisation ministérielle du 5 novembre 2001

ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

8A, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
Etablissement exerçant toutes les activités de professionnel du secteur financier permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux
Autorisation ministérielle du 5 novembre 2001

Changement de dénomination :

CREDIT LYONNAIS INTERNATIONAL FUND SERVICES S.A.
est devenue

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. en date du
26 novembre 2001

HOTTINGER, NAGELMACKERS & ASSOCIES

est devenue **HOTTINGER & CIE** en date du 23 octobre 2001

LISSA-LUXEMBOURG INFORMATION SYSTEMS S.A.

est devenue **LISSA-LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A.** en date du 7
novembre 2001

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois d'octobre 2001** de la liste officielle des
organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars
1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la
loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- AM GENERALI FONDSSTRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- APO WORLD INVEST PLUS 2006, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- AQC² TOTAL RETURN, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- AQUARIUS FUND SICAV, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- BAILLIE GIFFORD WORLD MARKETS FUND, 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS II, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DA VINCI MED, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DALMATIAN FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- DIT-EURO LAUFZEITFONDS 2004, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FT EUROCORPORATES, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- GENOKONZEPT, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HORNBLOWER GARANT, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- IFM AKTIENFONDSSELECT, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- IMI GLOBAL SICAV, 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- INTERNATIONAL FUND MIX., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ISLANDSBANKI MUTUAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- MULTI OPPORTUNITIES II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- THREADNEEDLE AKTIEN STRATEGIE MEGATRENDS, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- UNICO BOND -> EURO, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNICO CONCLUSIO -> EUROPEAN EQUITIES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNICO CONCLUSIO -> GLOBAL EQUITIES, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNICO WORLD OF -> COMMUNICATIONS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNION TRUST FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Retraits

- ACTIVEST LUX EUROTOP GARANTIE 10/2001, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- AETRADIRECT FUNDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- AMF UNION, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- ARGENTINIAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- BP LUX FUND, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- CDC ATLANTE RESERVE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- EMMA DEBT FUND, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- FL TRUST ASIA, 26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- IBJ GLOBAL INVESTMENT FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- LV 1871 SELECT, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- LYXOR WINNER FUND, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- PARIBAS NEUTRAL, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- PERUVIAN INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- PROLOGIS EUROPEAN PROPERTIES S.A R.L., 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- THE BARING WORLD OPPORTUNITY FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- THE YIELD SPREAD MANAGEMENT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- UBS LIFE VISION FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- UNICO BOND -> INTERNATIONAL, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- WINNER FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **194** (30 novembre 2001)

Somme de bilans : **EUR 697,38 milliards** (31 octobre 2001)

Résultat net : **EUR 2,338 milliards** (30 septembre 2001)

Emploi : **23 814 personnes** (30 septembre 2001)

Nombre d'OPC : **1 914** (30 novembre 2001)

Patrimoine global : **EUR 877,245 milliards** (31 octobre 2001)

Nombre de PSF : **146** (30 novembre 2001)

Somme de bilans : **EUR 2,095 milliards** (31 octobre 2001)

Résultat net : **EUR 270 millions** (31 octobre 2001)

Emploi : **4 071 personnes** (30 septembre 2001)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 885 personnes** (30 septembre 2001)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 301 / 237

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu